



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_20_10_2022

DOCUMENTS
N° 1 à 5

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI ; B. PEYRO ; T. DEVILLE ; M. SAHNOUNI ; D. COLAS ; M. SORET ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; N. ANDREOLI ; L. LOPEZ ; C. ROUSSEL

PROCURATIONS : M. HIVERNAUD à M. DHERBECOURT ; M. KADIRI à J. VALLESPI ; V. BRROKE à L. LOPEZ ; L. LUSTREMANT à N. ANDREOLI

ABSENTS EXCUSES : V. BROOKE ; M. HIVERNAUD ; M. KADIRI ; L. LUSTREMANT ; G. VILAR ; C. NAVATEL ; N. LAFFON

Nombre de votants : 16

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ANDREOLI Nicole

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 26 septembre 2022**

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

Objet	Tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Réfection chemin du petit stade	Robert Travaux publics	26 868	06/10/2022	Marché
Sac toile	Ecobag	426.00	07/10/2022	Devis
Bornage contradictoire	REY Géomètre	2407.96	07/10/2022	Devis
Cartouche Machine affranchir	Pitney Bowes	367.20	13/10/2022	Devis
Ampoules TBI	Solunova	624.00	20/10/2022	Devis

III- DELIBERATIONS :

1	Actualisation du plan de financement pour la construction d'un groupe scolaire	D105_2022
---	--	-----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°57/2018 en date du 27 septembre 2018,
Vu la délibération n°61/2019 en date du 05 novembre 2019,
Vu la délibération n°09/2021 en date du 09 mars 2021,
Vu la délibération n°70/2021 en date du 28 septembre 2021 portant actualisation du plan de financement pour la construction du groupe scolaire,

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante, le contenu du projet de construction du groupe scolaire et l'analyse des offres effectuée pour la construction du groupe scolaire.

Considérant l'avancement du projet et les changements opérés, le contexte sanitaire et l'impact financier de ce dernier sur l'évaluation des travaux, il convient d'actualiser le plan de financement et les demandes de subvention afférentes.

Considérant que le montant estimatif de l'opération s'élève à 5 184 972.00 € H.T, il convient d'établir le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL (H.T) :

Coût prévisionnel global (H.T)	5 184 972,00 €
Subventions sollicitées (49,56%) :	2 697 997,50 €

Etat (34,71%) :	1 800 000,00 €
Département (9,07%) :	470 111,50 €
Région (5,78%) :	300 000,00 €
FEDER – ADEME :	127 886,00 €
Autofinancement (50,44%) :	2 486 974,50 €

Madame le Maire précise que le phasage de l'opération étant acté auprès des services de l'Etat, il convient de détailler l'opération comme suit pour l'année 2022 :

2022	
Coût prévisionnel (hors taxes) :	1 333 333,00 €
Subventions sollicitées :	426 386,00 €
Etat – DSIL (31,98%) :	426 386,00 €
Autofinancement (68,02%) :	906 947,00 €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'approuver le projet présenté,
- De valider le plan de financement du projet de construction du groupe scolaire pour un montant de 5 184 972.00 euros hors taxes, soit 6 221 966.40 euros toutes taxes comprises,
- De déposer de nouvelles demandes ou d'actualiser les demandes de financement à tout organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet,
- De prendre acte de l'analyse des offres présentée et de poursuivre la procédure afférente à la passation des marchés publics conformément au code de la commande publique,
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés.

AUTORISE

- Madame le Maire à mettre en œuvre l'exécution des marchés passés dans le cadre de la procédure adaptée, à signer l'ensemble des pièces et les actes afférents à la réalisation de ce projet,
- Madame le Maire à signer l'ensemble des avenants émis dans la limite imposée par le code de la commande publique,
- Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2	Vente d'arbres - Oliviers	D106_2022
----------	----------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que la commune dispose d'oliviers sur le terrain de Fontgrasse où sera implanté le futur groupe scolaire,
 Considérant que pour l'implantation il convient d'enlever les oliviers,
 Considérant la proposition de Monsieur PANSEL d'acquérir 11 oliviers

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- De mettre en vente les 11 oliviers,
- De fixer le prix comme suit : 2 000 euros,
- De préciser que l'enlèvement des arbres sera à la charge de l'acquéreur et devra faire son affaire du retrait,

AUTORISE

Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

3	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par tes ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	D107_2022
----------	--	------------------

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

AUTORISE

Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4	Proposition acquisition faite par Monsieur IPPOLITO Pascal	D.._2022
---	--	----------

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'acquisition faite par Monsieur IPPOLITO Pascal pour les parcelles cadastrées B481 et B482 d'une superficie de 740 m2 pour un prix de ...euros le m2.

Il est proposé au conseil municipal :

- De donner son accord pour la vente de la parcelle B481 et B482 d'une superficie de 740 m2 pour un prix de euros
- De fixer le prix de vente à ... euros le m2.
- De dire que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par l'acquéreur,
- D'Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la transaction chez le notaire ou à signer une procuration.
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération reportée à une prochaine séance en attente d'éléments. Vote pour à l'unanimité.

5	Rapport annuel 2021 Communauté de Communes du Pont du Gard	D108_2022
---	--	-----------

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire présente le rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

De prendre acte du rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

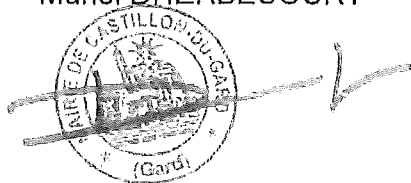
III- QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Madame DORGE : installation d'une crêperie ambulante – proposition acceptée le mercredi et le dimanche par l'intermédiaire d'une convention d'occupation du domaine public,
- Ecowatt : mesures et débat sur l'économie d'Energie,
- Jardin partagé : inauguration du jardin partagé le 31 octobre 2022.
- Exercice militaire sur le territoire de la commune : jeudi 27 octobre 2022.
- Journée citoyenneté : organisation d'une journée de citoyenneté avec une cueillette d'olive le 03 novembre 2022 et une conférence le 08 novembre de Monsieur PICAL
- Travaux sur le territoire de la commune :
 - o Mise en sécurité du carrefour RD19/D28,
 - o Enfouissement des réseaux au chemin de la Coste,
 - o Réfection mur soutènement, route de Vers Pont du Gard,
 - o Eclairage chemin du bout de la Coste,
 - o Travaux Enedis aux Croisées.

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 20h00.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire
Muriel DHERBECOURT



Le secrétaire de séance
Nicole ANDREOLI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Nicole ANDREOLI', written in a cursive style.